

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1200200: preparation du lin

En vigueur au 06/01/2014 (Dernière actualisation de la page 21/01/2014)

L'adaptation des salaires découlant de leur liaison à l'indice des prix à la consommation prend cours le premier lundi suivant le mois au cours duquel l'indice des prix à la consommation dépasse ou n'atteint plus la tranche de stabilisation en vigueur

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 39h

1.1. SALAIRES HORAIRES: AUTRE QUE LES ETUDIANTS

Groupe salarial		Equipe		
		Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
			+8,41%	+31,6%
1	100%	12.1685	13.1919	16.0137
2	102%	12.4119	13.4557	16.3341
3	103%	12.5336	13.5877	16.4942
4	110%	13.3854	14.5111	17.6152
5	115%	13.9938	15.1707	18.4158
6	120%	14.6022	15.8302	19.2165

1.2. SALAIRES HORAIRES: ETUDIANT

Equipe		
Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
90%	90%	90%
10.9517	11.8727	14.4124